

**Séance régulière du conseil d'établissement
des Étoiles-Filantes
tenue le mercredi 4 février 2026 à la salle du personnel à 18h30**

Présences :

Parents :	Personnel :	Public :	Autres :
Caroline Beaudoin Benjamin Daigle David Mercier Virginie Vachon	Annie Boismenu Amélie Desjardins Caroline Renaud Nancy Rhéaume Karine Beaulieu	Aucun public	

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, monsieur David Mercier, ouvre l'assemblée. Il est 18h34.

2. Parole au public

Aucun public présent.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président, monsieur David Mercier, fait la lecture de l'ordre du jour.

Ajout des points suivants à Varia :

Parascolaire (Karine Beaulieu)

Campagne de financement (Caroline Beaudoin)

Il est proposé par madame Caroline Beaudoin D'ADOPTER l'ordre de jour tel que modifié.

Adopté

Résolution n° CE-2526-20

4. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 26 novembre 2025 et séance extraordinaire du 19 janvier 2026

Le président, monsieur David Mercier, présente sommairement les procès-verbaux, ceux-ci ayant été rendus disponibles au préalable.

Il est proposé par madame Caroline Renaud D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2025, tel que rédigé.

Adopté

Résolution n° CE-2526-21

Il est proposé par madame Caroline Renaud D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026, tel que rédigé.

Adopté

Résolution n° CE-2526-22

5. Résultat financier SDG 24-25

La direction de l'école, madame Karine Beaulieu, présente le résultat financier au service de garde de l'année scolaire 2024-2025.

Il est proposé par madame Caroline Renaud D'ADOPTER le résultat financier au service de garde au 30 juin 2025.

Adopté

Résolution n° CE-2526-23

6. Budget révisé 25-26

La direction de l'école, madame Karine Beaulieu, fait la présentation du budget révisé 2025-2026.

RÉSOLUTION - Reddition de comptes attendue pour les mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements - Mesures dédiées et protégées 2025-2026

À la suite de la présentation du budget révisé, le conseil d'établissement de l'école des Étoiles-Filantes confirme que le CSSMI, dans le cadre des mesures dédiées et protégées, a alloué à l'école des Étoiles-Filantes la somme totale de 214 535 \$. Ces sommes ont été allouées et versées au budget de l'établissement et ce, conformément aux fins prévues aux Règles budgétaires du MEQ 2025-2026.

Il est proposé par madame Virginie Vachon, secondée de madame Caroline Beaudoin D'ADOPTER les mesures dédiées et protégées 2025-2026

Adopté

Résolution n° CÉ-2526-24

7. Orientation générale en matière d'enrichissement et d'adaptation des programmes (LIP, article 85)

Rappel de l'orientation prise en décembre 2024 (anglais).

8. Grille-matières

Point d'information. Statu quo proposé à l'équipe-école. La grille-matières pour l'année scolaire 2026-2027 sera adoptée à la prochaine rencontre.

9. Contribution financière (principe d'encadrement des frais chargés aux parents)

La direction de l'école, madame Karine Beaulieu, présente les changements apportées (en jaune dans le document).

Recueil maison

Le total pour les effets généraux précédents ne doit pas dépasser 110 \$ pour les élèves du 1^{er} cycle, 120 \$ pour les élèves du 2^e et 3^e cycle (avant les taxes) et 50 \$ pour les élèves du préscolaire.

Activités / Sorties / voyages scolaires

Le montant maximal est 60 \$/année scolaire pour des frais chargés aux parents. Un montant maximal de 30 \$ par sortie éducative peut être chargé aux parents. Si vous désirez faire une sortie de plus de 30 \$, vous avez l'obligation de sonder les parents et obtenir leur autorisation.

Il est proposé par monsieur Benjamin Daigle D'ADOPTER l'encadrement des contributions financières qui peuvent être assumées par les parents avec les changements apportés.

Adopté

Résolution n° CÉ-2526-25

10. Contenus obligatoires

La direction de l'école, madame Karine Beaulieu, présente le tableau de planification des contenus obligatoires.

Il est proposé par madame Virginie Vachon D'ADOPTER les contenus en orientation scolaire et professionnelle, contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales et contenus en éducation à la sexualité.

Adopté

Résolution n° CÉ-2526-26

11. Mesure visant l'accès de chaque élève à tout service, toute activité ou tout matériel

Mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, toute activité ou tout matériel pour lequel une contribution financière est approuvée

ATTENDU que, conformément à l'article 8 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées*, le conseil d'établissement doit mettre en place des mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est approuvée en vertu de l'article 75.0.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve, en tenant compte des autres contributions approuvées, toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, au matériel d'usage personnel et aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, aux activités scolaires, ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU la Pratique de gestion du CSSMI encadrant la perception des comptes en souffrance (RF-02);

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'éviter les effets de la discrimination directe ou indirecte de certains élèves pour les biens et services prévus à l'article 75.0.1 de la LIP;

Il est proposé par :

De mandater la direction de l'école afin de prendre les mesures suivantes, dans l'ordre de priorité indiqué :

1. S'assurer que les frais facturés aux parents, incluant ceux proposés au conseil d'établissement pour approbation, soient le plus bas possibles;
2. Maximiser l'utilisation des mesures gouvernementales (par exemple : mesure 15230, 15186, etc.);
3. Référer les familles dans le besoin aux organismes communautaires, notamment pour acquitter les frais relatifs au matériel scolaire, au service de garde ou au service de surveillance du dîner;
4. Utiliser la procédure prévue afin d'étaler les paiements dans le temps et de moduler les frais selon la situation financière des familles concernées;
5. Inviter les familles dans le besoin à rencontrer la direction, à la suite de quoi celle-ci peut utiliser le fonds à destination spéciale afin d'assurer les paiements des frais pour ces élèves. Étant entendu que la direction devra prioriser l'utilisation des sommes disponibles dans l'ordre de priorité suivant :
 - i. Matériel scolaire et prêt d'équipement (à coût moindre ou sans frais);
 - ii. Activités et sorties et voyages éducatifs (à l'exclusion des activités parascolaires);
 - iii. Surveillance du dîner;
 - iv. Projet pédagogique particulier (à coût moindre ou sans frais);
 - v. Service de garde (à l'exclusion des sorties lors des journées pédagogiques);

De rendre compte annuellement au conseil d'établissement des montants utilisés pour aider les familles (anonymisé) dans le fonds à destination;

D'informer les parents, lors des rencontres obligatoires de préinscription aux programmes pédagogiques particuliers avec des frais, des mesures qui peuvent être mises en place pour les parents ayant des difficultés financières.

Il est proposé par monsieur Benjamin Daigle D'APPROUVER la résolution telle que rédigée.

Adopté

Résolution n° CÉ-2526-27

12. Définir les critères de sélection de la direction d'école (LIP, article 79)

Aucune révision cette année.

13. Code de vie

Déplacé au point 16.C.

14. Approuver les sorties et les coûts facturés aux parents

La direction de l'école, madame Karine Beaulieu, présente la programmation des activités éducatives de l'école à l'extérieur des locaux ou qui nécessitent un changement à l'horaire régulier de l'école pour l'année en cours et les coûts facturés aux parents pour celles-ci, s'il y a lieu.

Niveau/groupe	Date	Activité	Lieu	Coût facturé aux parents	Transport
981	Dans la semaine du 11 mai 2026 (selon température)	Pique-nique	Parc	Gratuit	À pied
981-983-984	18 juin 2026	Baignade, jeux de sable, pique-nique, module de jeux	Plage d'Oka	10 \$ par voiture (environ 3 \$ par enfant)	Co-voiturage
1 ^{er} et 2 ^e cycle	8 juin 2026	Journée plein air	Camp Bruchési	Mesure 15231 15 \$/élève Parents 32,82 \$/élève	Autobus
1 ^{er} et 2 ^e cycle	27 mars 2026	Activités de médiation artistique en arts visuels	Maison des Arts de Laval	Mesure 15186 5,85 \$/élève Parents 25,61 \$/élève	Autobus
Tous les élèves de l'école	26 et 27 mars 2026	Les mots s'animent	À l'école	8,75 \$/élève fonds spéciaux	Aucun

La proposition pour l'activité Les mots s'animent est refusée. La réserve d'argent dans les fonds spéciaux est limitée.

Il est proposé par madame Nancy Rhéaume D'APPROUVER la programmation des activités éducatives de l'école à l'extérieur des locaux ou qui nécessitent un changement à l'horaire régulier de l'école pour l'année en cours et les coûts facturés aux parents pour celles-ci.

Adopté

Résolution n° CÉ-2526-28

15. Fonds spéciaux

Présentation des fonds spéciaux à jour.

16. Parole à :

- Le président :
- Représentante au comité de parents : Présentation envoyée par courriel aux membres. Points abordés : budget et comité gala reconnaissance des bénévoles.
- À la direction : Plans de leçons (vidéo), comité encadrement : le 20 février, nous tiendrons une journée thématique sous le thème de l'été. La grande célébration à venir en mars. Lors de la semaine de reconnaissance de tous le personnel, le budget accordé de 200 \$ a servi à l'achat de bouteilles d'eau pour le personnel.
- Au personnel de l'école : Il y aura une semaine des jeux olympiques du 23 au 27 février. Les élèves recevront un crayon pour le courrier du cœur pour la Saint-Valentin. Le jeudi 19 février, pour souligner la persévérance scolaire, les élèves et le personnel de l'école sont invités à s'habiller en vert. Le 17 février prochain aura lieu le Gala Persévérance scolaire de Mirabel. Trois élèves et un membre du personnel seront honorés. Au secrétariat, c'est la période des admissions et des réinscriptions.
- Au SDG : manque de personnel.

17. Correspondance

18. Varia

Parascolaire (Karine Beaulieu)

Proposition de Sciences en Folie. Les membres demandent de valider des informations (durée du cours et l'appréciation de l'école Blés-Dorés).

Proposition Académie sports.

Madame Karine Beaulieu nous revient avec plus de détails.

Campagne de financement (Caroline Beaudoin)

Propositions : vente de nourriture en sac (Tout en pot) et vente de garage à jumeler avec la fête au parc Pablo Picasso (madame Virginie Vachon va s'informer de la date).

19. Levée de l'assemblée

Le président, monsieur David Mercier, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

Il est proposé par madame Virginie Vachon DE LEVER la séance à 20h40.

Adopté

Résolution n° CÉ-2526-29

Le président
David Mercier

La directrice
Karine Beaulieu

La secrétaire
Nancy Rhéaume